

M. le président montrant au capitaine le type des souliers examinés par le commandant Perrion, lui demanda s'il aurait reçu ce type ?

M. Leroux. — Jamais. Il n'a rien à constater contre Houze, mais il lui avait été signalé comme un homme avec lequel les fournisseurs faisaient leur beurre. Il n'a rien à dire non plus contre M. Thorel, mais il le croyait au-dessus de sa mission. Il a été blessé des procédés de l'intendance qui le forçait d'accepter de mauvaises marchandises. Nous étions indignés de voir les habillements qu'on donnait aux soldats d'autant plus que nous avons versé notre sang sur le champ de bataille et que nous comprenons les souffrances qu'ils enduraient. Avant tout, nous sommes des soldats et des hommes gens ! (ces paroles, prononcées avec la plus grande énergie, provoquent de vifs applaudissements dans l'auditoire.)

M. Thorel a dû être trompé par ses employés.

J'ai reçu moi-même des propositions par lettre, je pourrais communiquer au tribunal.

J'ai eu un jour un mot très dur pour Thorel, qui m'avait dit : Vous êtes peut-être trop sévère pour les fournisseurs. Je lui ai répondu : Vous n'avez pas la parole ici.

M. le Procureur de la République. — Avez-vous conservé les lettres dans lesquelles on vous faisait des propositions ? J'ai pleine confiance en votre témoignage, mais les lettres ne seraient plus sérieuses encore.

M. Leroux. — Je puis vous en lire une maintenant. M. le procureur. (Il lit une lettre d'un aspirant fournisseur qui lui propose d'envoyer des bottines pour des enfants. M. Leroux remettra entre les mains de M. le procureur les lettres qu'il a reçues.)

M. Mornave, commissaire de police, a été chargé de faire les visites domiciliaires chez Lober. Il a constaté que pendant et après la guerre il y avait un luxe de confortable et d'ameublement comme on en voit chez les gens qui ont vingt mille livres de rente. Les caves étaient richement garnies. La conduite de Lober était mauvaise. Selon lui, son avoir depuis la guerre dépasse 60,000 fr., alors qu'il avait des dettes auparavant.

Lober soutient qu'il n'a rien à se reprocher quant à la conduite ; qu'on exagère les dépenses d'intérieur, qu'il a dû emprunter 15,000 fr. pour acheter du terrain nécessaire à l'agrandissement de sa maison.

Dobritz, tailleur, était expert de l'intendance. Il explique comment se faisaient les réceptions. Il était sous-traitant de Meunier-Sterlin.

M. le Président. — Comment pourriez-vous accepter la mission d'expert pour recevoir des fournitures sur lesquelles Meunier vous donnait 1 p. 0/0 de remise ? Vous ne deviez accepter votre prime qu'après réception de la marchandise, mais il faut avouer que vous jouiez là un singulier rôle.

Pour prévenir les fraudes, il a décidé qu'un membre de la commission irait chercher les échantillons. Il a examiné des souliers livrés par Meunier. Ils étaient conformes au type, mais de qualité détestable. Il dit que le rôle de Thorel consistait à renseigner la commission. Il ne sait rien concernant Houze.

M. Boutry, sur la demande d'un avocat, est interpellé sur la question de savoir si, dans un moment de presse, des soldats n'ont pas été équipés chez lui sans que les effets passassent par les magasins de l'intendance. M. Boutry répond affirmativement.

M. le Président. — Avez-vous représenté à la commission des cartouchières quatre fois refusées par elle ?

M. Boutry. — Les cartouchières dont il a été question, et qui ont été représentées plusieurs fois nous avaient été rendues pour être consolidées, mais n'avaient pas été refusées. Une quantité de 2,000 qui me restaient après l'expiration de mon marché, a été cédée par moi à un confrère qui avait encore à livrer, et sa livraison a été acceptée avec félicitation.

M. Verlaeghe déclare que la commission a été forcée par l'intendance de recevoir des cartouchières en peau de mouton, qu'elle avait déjà refusées. Elles étaient conformes au type, mais le type était déplorable.

M. Boutry. — L'intendant m'avait donné lui-même le type. Après pourparlers avec l'intendant, je me décidai à remplacer les clous par des rivets. On me les refusa malgré cela. Enfin, sur 50,000 on en a reçu 2,500. J'ai encore, chez moi 27,500, laissés pour compte. C'est une perte de 70,000 fr. pour moi.

M. Verlaeghe. — La commission voulait de bonnes marchandises et l'on en donnait de mauvaises.

M. Boutry demande à faire une observation au sujet des mandats. On a dit dans le public qu'ils ne suivaient pas la filière ordinaire.

M. P. Legrand. — Toutes les fournitures étant payées au comptant, il ne pouvait y avoir de préférence dans la présentation des mandats à la signature.

M. Hayart soutient qu'il y avait des préférences pour certains fournisseurs, mais il n'a pu l'établir.

Plusieurs témoins viennent déposer en faveur de M. Thorel.

D'autres, appelés par Meunier, se présentent, portant dans des mouchoirs des souliers que leur a vendus le contre-maitre de Meunier. Ils les ont portés, disent-ils, pendant 4, 5 et même neuf mois à leur grande satisfaction.

M. le Procureur. — M. Meunier-Sterlin aurait bien fait d'en livrer de semblables à nos mobiles et mobilisés.

M. Pothier s'occupait des entrées et des sorties du magasin. M. Thorel lui a recommandé d'être très sévère à l'endroit des fournisseurs. M. Pothier avait des soupçons sur Houze qu'il voyait souvent au cabaret avec ces derniers.

M. le Président. — N'êtes-vous pas au courant de l'affaire Delestrain, relative au grattage d'un chiffre du livre d'entrées ?

M. Pothier. — Un nommé Dassouville avait livré 400 paires de souliers. La réception en fut ajournée parce que des clous dépassaient la semelle à l'intérieur. Dassouville envoya des ouvriers, on rabattit les pointes et en l'absence de M. Thorel, le sergent Fournier ignorant que cette fourniture n'avait pas encore été acceptée, remit des chaussures à une compagnie de soldats d'administration. Le sergent s'est dit autorisé par Houze. M. Thorel en apprenant cette livraison fut au désespoir. Il craignait de voir son honneur compromis. C'est alors qu'il ordonna le grattage pour dissimuler le nombre des souliers sortis. Selon lui, M. Thorel a agi sous l'empire de la crainte. Pothier avait expliqué l'affaire à l'intendant Richard.

M. le Procureur. — Cependant Thorel a laissé aller Delestrain sans rien dire. Il aurait dû alors se montrer plus franc et plus sincère.

Plusieurs témoins déclarent qu'ils n'ont jamais reçu de propositions de Lober.

Mazinghien, rentier, rue de Dunkerque, voisin de Lober déclare que ce dernier vivait avec beaucoup d'économie. Il lui a prêté de l'argent qu'il lui a toujours rendu. En juin 1870, il lui a avancé 15,000 fr., plus 3,000, mais depuis cette époque, Lober ne lui a plus rien demandé. Son notaire lui a dit qu'il avait pris hypothèques sur la maison de Lober, le 1^{er} de ce mois.

Les autres témoins déposent en faveur de

Lober et de Thorel. La longue série de témoins à charge et à décharge est épuisée.

Audience du 22 mars.

Le président annonce que M. le procureur de la République vient de recevoir une dépêche de M. le ministre de l'intérieur, annonçant qu'il n'a pu être retrouvé qu'une seule dépêche du préfet du Nord au préfet des Alpes-Maritimes au sujet du marché de 6,000 paires de souliers. Elle est ainsi conçue :

« Je vais vous faire expédier 6,000 paires de souliers. »

Cette dépêche est écrite de la main de Lober.

Lober soutient que c'est avec l'autorisation de M. Legrand.

M. Legrand affirme que toutes les dépêches devaient être signées de sa main.

L'incident est vidé.

Interrogatoire de Meunier-Sterlin.

M. le Président. — Vous êtes inculpé de fraude sur la qualité des fournitures de costumes provenant de la maison Moses, qui vous vendiez 40 fr.

M. Meunier. — Il n'y a pas eu de fraude, j'avais pris de trop grandes précautions pour fournir d'excellente marchandise.

M. le Président. — Vous avez écrit à M. Verviers pour avoir du drap ?

M. Meunier. — Il était question de faire 10,000 habits. J'ai présenté un type manuscrit, puis un second que j'offrais à 28 fr. Ces manuscrits auraient été confectonnés avec du drap que possédait Dobritz. C'était trop cher. On me voulait mettre que 25 fr. C'est alors que j'ai envoyé des circulaires en Belgique. Je voulais du drap coton. Après réponse favorable, j'ai offert de livrer à 23 fr. ; cette affaire fut abandonnée.

M. le Président. — Comment a été conclu le marché pour les costumes complets ?

Meunier. — Lober m'avait parlé de 2,000 paires, m'a demandé si je pouvais en faire 3,000. J'ai accepté. J'ai immédiatement écrit à Dobritz, pour le prier de m'accompagner à Londres. Je l'envoyai prendre un type à la préfecture.

M. le Président. — Où est ce type ?

Meunier. — On m'a donné deux types, un pour la forme, l'autre pour la coupe ; mais j'ignore où ils sont. Du reste, je n'avais pas besoin des types, puisque je connaissais le drap.

Lober prétend qu'il a remis le type entre les mains de la commission des marchés à la préfecture.

M. le Président. — On ne le retrouve pas. (S'adressant à Lober) : Dobritz vous a remis ce type ?

Lober. — Je ne me le rappelle pas.

Meunier. — J'ai traité avec la maison Moses, à raison de 26.50, et avec la maison Favell, à 27.50. J'ai voulu faire une affaire sérieuse. Il était impossible de mieux s'adresser. Ces deux maisons sont les plus importantes d'Angleterre. Elles peuvent se contenter d'un bénéfice minime, de 1 fr. par costume.

M. le Président. — Et vous avez gagné 32,000 fr. sur ce marché. Vous revenez à 40 fr., ce que vous achetez 26.50 et 27.50. Comment se fait-il que vous ayez traité pour 3,000 au lieu de 2,000. M. Legrand dit qu'il n'aurait pas approuvé un marché de 3,000. Vous avez donc pour but unique de réaliser un plus grand bénéfice ?

Meunier. — Je ne savais pas encore quel profit je ferais.

M. le Président. — Ce qui est certain, c'est que vous traitiez d'abord avec Moses pour 1,500 fr., pour 500 avec la maison Favell, et le lendemain vous complétez la commande.

M. le Procureur de la République consultant le carnet de Meunier, constate que le marché de 2,000 a été conclu le 18 novembre, et que le 19 il a complété la commande de 3,000, mais il n'a pas porté ce complément sur son carnet.

M. le Président. — Venons-en au marché des 6,000 souliers.

Meunier. — Ce n'est pas moi qui ai acheté les 6,000 souliers. Etant à Londres, j'ai rapporté des échantillons sur les instances de Steinkuter. Il les offrit à la préfecture, on lui a confié l'affaire.

M. le Président. — Le 20 novembre, vous avez dit que vous soumettiez le type à 7.25, et en même temps vous envoyiez à Lober une pièce de toile de 200 fr. comme cadeau.

Meunier. — Erreur ! La toile valait pour un autre 1.73, je lui ai vendu à 1.83 le mètre.

M. le Président. — On ne trouve pas le double du marché de souliers. Cependant

on a trouvé celui des costumes. C'est le 24 décembre que le préfet défend de recevoir sans marché passé, et le 25, vous allez trouver Lober en disant qu'on vous refuse vos souliers, et vous lui comptez 4,000 fr. (Rire prolongés dans l'auditoire.)

Le 26, Lober écrit à Dubois, pour l'engager à recevoir les souliers, ajoutant qu'ils sont bons.

Dubois. — J'ai néanmoins refusé les souliers parce que Meunier ne me représentait ni marché, ni type.

Meunier. — J'avais à vous livrer ma commande, et si vous l'aviez refusée, j'étais en droit de vous faire un procès. Je livrais conformément au type et même meilleur.

M. le Président. — Vous livriez à la préfecture à 10 fr. 25, et à l'intendance à 7 fr. 25 les mêmes souliers.

C'est après le refus formel des 6,000, qu'on les a expédiés à Nice ? L'expédition a eu lieu le 2 janvier, et c'est le lendemain 3, que vous avez retiré le récépissé. Ce n'est pas régulier.

Pourquoi avez-vous ni avoir livré des souliers ? Vous avez été jusqu'à protester dans les journaux.

Un fait encore. Sur une deuxième liste des noms des fournisseurs, Lober a rayé le votre. Cela se passait au moment même où vous veniez d'expédier les 6,000 paires à Nice.

Meunier. — C'est mon fils qui a voulu protester. Il est très susceptible, et comme on faisait courir des bruits calomnieux sur d'autres fournisseurs, il a voulu établir que nous n'avions rien de commun avec ceux que l'on désignait. (Nouveaux rires dans l'auditoire.)

Il reconnaît avoir donné 4,000 francs à Lober, le 24 décembre, mais, dit-il, c'est une abstraction. Ce présent n'a aucun rapport pour l'obtention de marchés. Mais j'ai donné cette somme comme satisfaction de bénéfices réalisés. Ce n'est pas de la corruption pour un acte futur, c'est une rémunération pour un fait passé ; il en est de même des 1,550 francs antérieurement, Lober auquel je donnai 2 0/0 de commission, m'avait fait comprendre qu'il voulait 3 0/0.

Lober, sur la demande de M. le Président, proteste n'avoir rien touché de Meunier ni comme présent, ni comme commission. « Je n'ai rien reçu à aucun titre. »

Je n'ai rien donné à M. Thorel pour le corrompre, continue l'inculpé ; les 1,500 fr. que je lui ai remis étaient des témoignages de remerciement pour des services antérieurs à la passation de nos marchés, il m'avait fourni quelques renseignements dont j'avais besoin pour connaître le prix des matières ; et puis, j'ai le droit d'être généreux, je suis négociant et libre de l'emploi de mon argent lorsqu'il est licite.

Mais, dit le ministre public, vous donnez 300 fr. à Houze... C'est un pourboire et... étonnant... Mais c'est au moment de vos livraisons que vous faites ces gracieusetés. C'est comme la nappe à Delestrain...

C'est un témoignage de ma satisfaction pour le zèle qu'il a déployé à l'effet de faire construire, à Halluin, par voie de souscription, une mausolée à mon contre-maitre. Mais le mausolée remonte à environ dix-sept mois avant la gratification, votre munificence a été tardive. — J'ai fait ce cadeau, c'est mon droit.

Il résulte des lettres de votre femme qu'on vous a signalé de soigner davantage vos acquisitions ; c'est à partir de ce moment que vous recommandez 5 des correspondants d'Angleterre de mettre dans les premiers tas des caisses des marchandises supérieures.

Vous avez eu des parties de chaussures refusées à l'intendance, elles étaient bonnes cependant, mais refusées ne veut pas dire dans l'espace définitivement rejetées, mais soumise à réparation. (Hilarité dans l'auditoire.)

Le ministre public. — Non, c'est ajournées qu'il faudrait dire si le refus n'était pas absolu, définitif.

Votre femme vous a écrit que vous étiez arrivé au port, sans avoir eu trop à souffrir des va et s. Ma femme a écrit cela sans conséquence, sans réflexion, elle ne se mêlait pas de mes marchés.

Un de vos correspondants de Londres vous écrit : « Ce que nous vous envoyons à présent est de bonne qualité » ; ce qui incrimine directement les fournitures antérieures.

Réponse. — C'est encore une lettre de femme, à présent n'a pas en anglais la même signification qu'en français.

L'inculpé reconnaît avoir donné l'ordre de mettre au-dessus des caisses des qualités su-

périeures, il le regrette ; mais cette recommandation ne veut pas dire que le contenu était de mauvaise qualité.

La déposition de M. Meunier continue.

BOURSE DE PARIS	
du 23 Mars	
Rente 3 p. %	55 75
— 4 1/2 p. %	78 90
Nouvel emprunt	88 90

Commerce

Havre, 23 mars. (Dépêche de MM. Kablé, Beswillwald & Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Marché très calme, mais toujours bien soutenu.

Liverpool, 23 mars. (Dépêche de MM. Kablé, Beswillwald & Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes : 10,000 b. ; marché faible.

Recettes 38 000 b. / New-York 22 1/2.

New-York, 21 mars.

Middling 22 1/2. Change sur France 4 76 1/4. Or 109 3/4. — A New-Orléans, low middling 140 1/2 ; à Savannah 137 1/2. — Recettes 6 jours 32,000 b. — Expéditions pour Angleterre 42,000 b. — France rien Continent 3,000 b. — Stock 464,000 b.

Liverpool, 22 mars.

Ventes de la semaine 84,000 b., dont 64,000 b. pour la consommation et 7,000 b. pour l'exportation. Importations 92,000 b., dont 40,000 b. Amérique. Stock 676,000 b., dont 260,000 b. Amérique et 219,000 b. Indes. Marché ouvre calme, probablement 10,000 b.

Liverpool, 22 mars.

Ventes semaine 84,000 b. Consommation 64,000 b. Exportation 7,000. Stock 676,000 b. Marché calme, ventes 10,000, sans changement, Louisiane 11 3/8. Oomra 8 1/4.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

LES ARTISTES RÉUNIS

Closure

Dimanche 24 Mars 1872

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

DEUX GRANDES PIÈCES

La Tireuse de cartes, drame en cinq actes et un prologue, de M. Victor Séjour.

Deuxième représentation de :

Le carnaval d'un merle blanc, grande folie parée et masquée en trois actes, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Thivot et Alfred Duru.

ORDRE : 1. La Tireuse. — 2. Le Carnaval d'un merle blanc.

On commencera à 7 heures

GRAND THÉÂTRE DE LILLE

Dimanche 24 mars.

Dernière représentation de :

Les Huguenots, grand opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer.

A demain, pièce en 1 acte, d'un auteur Lillois.

Lundi 25 mars.

Au bénéfice de M. BRION-D'ORGEVAL.

Roméo et Juliette, opéra en 5 actes, musique de Ch. Gounod.

AVIS

L'administration municipale de Roubaix demande une personne ayant les connaissances suffisantes pour remplir les fonctions d'inspecteur des marchés et des denrées alimentaires.

ANNONCES

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'inscription dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ du département du Nord.

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, et de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

ROUBAIX

Quartier du Cul de Four, rue Turgot, dans le jardin de la ferme Duthoit-Ferréts.

Arbres Fruitiers

SAULES MONTANTS, Peupliers et bois-blancs

A vendre

à crédit, moyennant caution

L'an 1872, le mardi 9 avril, à neuf heures du matin, M^e DUTHOIT, notaire, vendra publiquement en présence de M^e VALENDUCQ, les bois précités.

Réunion dans les jardins de ladite ferme.

96 PEUPLIERS DU CANADA A VENDRE

L'an 1872, le mardi 26 mars, à 2 heures de relevée, il sera procédé à l'adjudication publique des arbres sus indiqués ; M^e REUFLET vendra ceux situés sur Flers et M^e DUTHOIT ceux situés sur Croix.

M^e DUTHOIT, fera la recette de cette vente.

Il sera accordé crédit moyennant caution. 2033

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays,

DROIT DE CHASSE A LOUER

sur les terrains dépendant du canal de Roubaix. De l'écluse de Wasquehal au Souterrain

L'an 1872, le mardi 26 mars 11 heures du matin, le notaire DUTHOIT de Roubaix, procédera en son étude sise 31 rue du Pays, à la location publique dudit droit de chasse.

S'adresser pour tous renseignements audit notaire DUTHOIT 2034

Etude de M^e REUFLET, notaire à Asq et DUTHOIT, notaire à Roubaix.

COMMUNE DE FLERS ET CROIX

Le long du canal de Roubaix, entre le pont de Croix et d'Ham

96 PEUPLIERS DU CANADA A VENDRE

L'an 1872, le mardi 26 mars, à 2 heures de relevée, il sera procédé à l'adjudication publique des arbres sus indiqués ; M^e REUFLET vendra ceux situés sur Flers et M^e DUTHOIT ceux situés sur Croix.

M^e DUTHOIT, fera la recette de cette vente.

Il sera accordé crédit moyennant caution. 2033

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays,

DROIT DE CHASSE A LOUER

sur les terrains dépendant du canal de Roubaix. De l'écluse de Wasquehal au Souterrain

L'an 1872, le mardi 26 mars 11 heures du matin, le notaire DUTHOIT de Roubaix, procédera en son étude sise 31 rue du Pays, à la location publique dudit droit de chasse.

S'adresser pour tous renseignements audit notaire DUTHOIT 2034

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

VILLE DE ROUBAIX, rue Neuve du Fontenoy

THÉÂTRE avec décors et accessoires A VENDRE

pour en jouir de suite

Le jeudi 11 avril 1872, d'aux heures de relevée, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera à l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné.

Pour les détails voir les affiches.

Mise à prix proposée 18,000 fr.

S'adresser pour renseignements à M. Astier machiniste rue Latine 17 à Roubaix et au dit M^e DUCHANGE. 2024

Etude de M^e DEBEUF, notaire à Tourcoing, successeur de M^e HASSEBROUCQ

TERRITOIRE DE WATTELOS entre les deux villes de Roubaix et de Tourcoing, près du Moulin Tonton

8 hectares 18 ares 35 centiares d'excellentes

TERRES en labour occupées sans bail par M. Agache-Delanoy

A VENDRE

En une seule adjudication qui sera définitive en totalité ou en 6 lots

Le jeudi 28 mars 1872, à trois heures de relevée, en l'étude dudit M^e DEBEUF, notaire, sise Grande-Place, 2 à Tourcoing.

Pour tous renseignements, voir les affiches et s'adresser audit notaire DEBEUF. 1960

Etude de M^e JULES-LECROART, notaire à Mouscron.

Le mardi 2 avril, 1872, à 3 heures précises de relevée, en l'estaminet occupé par le sieur Henri Liétyard-Chombard, à Mouscron, chemin croisé, le notaire LECROART adjugera séparément.

12 hectares 80 ares 72 centiares de

TERRES en labour et prairies

de 1^{re} classe et d'origine patrimoniale, situés à Reckem (Belgique), à front de la route pavée de Menin, au canton des prés d'Omexaux, et à proximité de la ferme Thiers. Les terres sont occupées jusqu'au 1^{er} octobre 1879 par le sieur Pierre Van deputte, cultivateur à Reckem, moyennant 200 fr. de fermage annuel outre les impôts.

Le même notaire est chargé de vendre de la main à la main divers biens ruraux, de grande étendue. 2042

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

CROIX

A front de la route départementale de Lille à Roubaix et d'une rue nouvelle

2 Belles MAISONS

à étage, nouvellement et solidement construites.

et 320 mètres carrés de FONDS et TERRAIN

A VENDRE

En totalité ou par lots

Avec facilités de paiement et pour en jouir de suite.

L'an 1872, le lundi 15 avril à 3 heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en la salle d'école du Breucq à Flers, à l'adjudication du bien ci-dessus désigné.

S'adresser pour tous renseignements audit M^e VALENDUCQ, chargé de la vente.

SAINT-LEGER ET LEERS-NORD.

Le lundi de Pâques, premier avril 1872, à dix heures du matin, M^e MESSIAEN, notaire à la résidence de Warcoing, vendra publiquement à la requête de la société du canal de l'Esperiere.

UNE TRÈS GRANDE QUANTITÉ DE

PEUPLIERS

croissant le long de la rive méridio-

nale du canal, sur le territoire des communes de Saint-Leger et de Leers-Nord.

La vente commencera au pont du petit-Preux, à Saint-Leger.

VILLE DE TOURCOING

rue du Sentier, 6.

VENTE

par suite de la suspension de paiements du sieur Picavet, ex-rotateur,

15 MÉTIERS à Retordre

9 DÉVIDOIRS

Compteur et tuyaux pour eaux de la Lys, manomètre, engrenages, pignons de rechange ; presses à paquer, châssis à ramer, planches à boteler, fusaux en zinc, bobinots, bacs de menuisier, établi avec étan pour serrurerie, outils, deux bascules avec poids, broquette, bois, ferraille, bois à brûler et beaucoup d'autres objets.

ET MOBILIER

Consistant en : Tables, chaises, guéridon, secrétaire, glace, tapis prussien, calorifère, table ronde, chiffonnière, table de nuit, basins, armoire, garde-robe, lit de fer, literie, linge, lingerie chaude, bouteilles vides, batterie de cuisine.

Le lundi 25 mars 1872, à 9 heures

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, et de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

ROUBAIX

Quartier du Cul de Four, rue Turgot, dans le jardin de la ferme Duthoit-Ferréts.

Arbres Fruitiers

SAULES MONTANTS, Peupliers et bois-blancs

A vendre

à crédit, moyennant caution

L'an 1872, le mardi 9 avril, à neuf heures du matin, M^e DUTHOIT, notaire, vendra publiquement en présence de M^e VALENDUCQ, les bois précités.

Réunion dans les jardins de ladite ferme.

96 PEUPLIERS DU CANADA A VENDRE

L'an 1872, le mardi 26 mars, à 2 heures de relevée, il sera procédé à l'adjudication publique des arbres sus indiqués ; M^e REUFLET vendra ceux situés sur Flers et M^e DUTHOIT ceux situés sur Croix.

M^e DUTHOIT, fera la recette de cette vente.

Il sera accordé crédit moyennant caution. 2033

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays,

DROIT DE CHASSE A LOUER

sur les terrains dépendant du canal de Roubaix. De l'écluse de Wasquehal au Souterrain

L'an 1872, le mardi 26 mars 11 heures du matin, le notaire DUTHOIT de Roubaix, procédera en son étude sise 31 rue du Pays, à la location publique dudit droit de chasse.

S'adresser pour tous renseignements audit notaire DUTHOIT 2034

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

VILLE DE ROUBAIX, rue Neuve du Fontenoy

THÉÂTRE avec décors et accessoires A VENDRE

pour en jouir de suite

Le jeudi 11 avril 1872, d'aux heures de relevée, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera à l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné.

Pour les détails voir les affiches.

Mise à prix proposée 18,000 fr.

S'adresser pour renseignements à M. Astier machiniste rue Latine 17 à Roubaix et au dit M^e DUCHANGE. 2024

Etude de M^e DEBEUF, notaire à Tourcoing, successeur de M^e HASSEBROUCQ

TERRITOIRE DE WATTELOS entre les deux villes de Roubaix et de Tourcoing, près du Moulin Tonton

8 hectares 18 ares 35 centiares d'excellentes

TERRES en labour occupées sans bail par M. Agache-Delanoy

A VENDRE

En une seule adjudication qui sera définitive en totalité ou en 6 lots

Le jeudi 28 mars 1872, à trois heures de relevée, en l'étude dudit M^e DEBEUF, notaire, sise Grande-Place, 2 à Tourcoing.

Pour tous renseignements, voir les affiches et s'adresser audit notaire DEBEUF. 1960

Etude de M^e JULES-LECROART, notaire à Mouscron.

Le mardi 2 avril, 1872, à 3 heures précises de relevée, en l'estaminet occupé par le sieur Henri Liétyard-Chombard, à Mouscron, chemin croisé, le notaire LECROART adjugera séparément.

12 hectares 80 ares 72 centiares de

TERRES en labour et prairies

de 1^{re} classe et d'origine patrimoniale, situés à Reckem (Belgique), à front de la route pavée de Menin, au canton des prés d'Omexaux, et à proximité de la ferme Thiers. Les terres sont occupées jusqu'au 1^{er} octobre 1879 par le sieur Pierre Van deputte, cultivateur à Reckem, moyennant 200 fr. de fermage annuel outre les impôts.

Le même notaire est chargé de vendre de la main à la main divers biens ruraux, de grande étendue. 2042

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

CROIX

A front de la route départementale de Lille à Roubaix et d'une rue nouvelle

2 Belles MAISONS

à étage, nouvellement et solidement construites.

et 320 mètres carrés de FONDS et TERRAIN

A VENDRE

En totalité ou par lots

Avec facilités de paiement et pour en jouir de suite.

L'an 1872, le lundi 15 avril à 3 heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en la salle d'école du Breucq à Flers, à l'adjudication du bien ci-dessus désigné.

S'adresser pour tous renseignements audit M^e VALENDUCQ, chargé de la vente.

SAINT-LEGER ET LEERS-NORD.

Le lundi de Pâques, premier avril 1872, à dix heures du matin, M^e MESSIAEN, notaire à la résidence de Warcoing, vendra publiquement à la requête de la société du canal de l'Esperiere.

UNE TRÈS GRANDE QUANTITÉ DE

PEUPLIERS

croissant le long de la rive méridio-

nale du canal, sur le territoire des communes de Saint-Leger et de Leers-Nord.

La vente commencera au pont du petit-Preux, à Saint-Leger.

VILLE DE TOURCOING

rue du Sentier, 6.

VENTE

par suite de la suspension de paiements du sieur Picavet, ex-rotateur,

15 MÉTIERS à Retordre

9 DÉVIDOIRS

Compteur et tuyaux pour eaux de la Lys, manomètre, engrenages, pignons de rechange ; presses à paquer, châssis à ramer, planches à boteler, fusaux en zinc, bobinots, bacs de menuisier, établi avec étan pour serrurerie, outils, deux bascules avec poids, broquette, bois, ferraille, bois à brûler et beaucoup d'autres objets.

ET MOBILIER

Consistant en : Tables, chaises, guéridon, secrétaire, glace, tapis prussien, calorifère, table ronde, chiffonnière, table de nuit, basins, armoire, garde-robe, lit de fer, literie, linge, lingerie chaude, bouteilles vides, batterie de cuisine.

Le lundi 25 mars 1872, à 9 heures